



Institute for Security Studies

SITUATION REPORT

RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ HUMAINE DANS L'ESPACE CEDEAO

Les cas du Bénin, du
Burkina Faso, de la
Guinée et du Togo

Le concept de la « sécurité humaine » est relativement nouveau et ses contours sont encore flous dans la mesure où il n'existe pas encore une définition précise ou consensuelle du concept². Le terme a été popularisé à partir de 1994 grâce à un rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ce rapport plaidait pour une transition conceptuelle de la sécurité d'État ou militaire vers celle dite « humaine »³.

Mais bien avant cette popularisation du terme par le rapport du Pnud, des chercheurs universitaires l'avaient abordé sous des noms différents.

C'est le cas, par exemple, du sociologue norvégien, Johan Galtung qui, en 1969 déjà, utilisait le concept de « paix positive », entendue comme l'absence de violence structurelle, où la justice sociale règne et où le bien-être des individus prime sur les intérêts militaires de l'État⁴. Nous trouvons la même déclinaison chez John Burton avec sa théorie des « besoins humains » dans laquelle il soutient que la plupart des conflits armés sont causés par la privation des besoins humains individuels, contraignant les personnes privées à lutter pour leur bien-être (sinon leur survie) et la justice sociale⁵.

Dans la présente étude, le concept est fondé sur ces définitions et est employé pour signifier non seulement la sécurité publique (celle concernée par la protection de l'État, car elle est aussi importante), mais aussi la protection physique et morale des individus, y compris leur protection des menaces provenant des organes ou agents de l'État.

Entendue ainsi, la sécurité humaine constitue aujourd'hui un des défis majeurs auxquels sont confrontées la plupart des régions du monde. L'Afrique de l'Ouest n'échappe pas à cette réalité, elle qui a « acquis la réputation peu enviable de véritable théâtre de conflits violents, de l'instabilité politique et de l'implosion des États⁶ ». Mais il faut dire dans le même temps que durant cette dernière décennie, les choses ont avantagement évolué sur le continent, en dépit des reflux ponctuels observés par endroit. Des exemples de transitions démocratiques réussies se démultiplient, ou encore de pays sortis de l'ornière de la guerre civile⁷. Au total, si la démocratie vacille par endroit, elle s'enracine dans d'autres ou connaît des embellies après des périodes sombres, grâce entre autre à une société civile de plus en plus vigoureuse et une conscience citoyenne de plus en plus aguerrie.

Ainsi, nonobstant quelques tensions et violences électorales dans quelques autres pays, on peut mettre en exergue le dénouement de la crise post-électorale ivoirienne et les processus électoraux au Bénin, au Cap Vert, au Niger et au Nigeria qui témoignent des avancées démocratiques observées en cette année 2011. On peut

aussi noter les progrès substantiels qui ont cours en Sierra Leone concernant le rétablissement de l'autorité de l'État, la restructuration des institutions démocratiques, la consolidation de la paix et les progrès socio-économiques. Il sera d'ailleurs intéressant à ce propos de voir quelles conséquences ont ou auront sur cette région ce qu'il est désormais convenu d'appeler le « Printemps arabe ». D'autant plus que d'autres élections se profilent dans certains pays, notamment les présidentielles au Sénégal (février 2012), au Mali (Avril 2012), en Sierra Leone (Septembre 2012) ou encore au Ghana, ainsi que des législatives en Côte d'Ivoire (11 Décembre 2011), au Burkina, en Guinée et au Togo à des dates non encore fixées.

Au-delà de ces considérations générales, l'objectif de ce rapport est de faire le point sur la situation de la sécurité humaine dans quatre États de l'espace CEDEAO, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée et le Togo. Il aura donc un double intérêt : porter un regard critique sur l'état de la sécurité humaine dans ces quatre pays, d'une part, et servir de base pour une étude future des 15 États de l'espace CEDEAO, d'autre part⁸.

A cet effet, le présent rapport se subdivise en six parties. Ainsi, après la présentation dans la première partie de la méthodologie employée pour l'élaboration du rapport, la deuxième partie traite de la problématique de la gouvernance démocratique, en insistant sur les spécificités du cadre légal et institutionnel de la gouvernance démocratique dans les pays d'étude, leurs processus électoraux, l'état de la justice, ainsi que la position et le rôle des partis politiques, des médias et des organisations de la société civile. La troisième partie aborde la question de l'instabilité politique, qu'elle se manifeste par des conflits armés, des coups d'État militaires ou d'autres formes de changements anticonstitutionnels de gouvernement. Les menaces transnationales, les questions environnementales, la problématique de la jeunesse, son employabilité et son éducation, font l'objet, respectivement, des quatrième, cinquième et sixième parties.

Il est entendu que cette étude ne traite pas la totalité des thématiques susceptibles de s'insérer dans une analyse de toutes les dimensions de la sécurité humaine. C'est ainsi que des questions comme la sécurité aérienne, la délinquance et le banditisme à l'intérieur des pays ou encore l'insécurité liée à la migration ne sont pas traitées dans ce rapport, malgré leur importance. Une approche plus exhaustive et intégrant donc l'ensemble des pays de l'espace CEDEAO devra nécessairement les prendre en compte

METHODOLOGIE DE RECHERCHE ET CHOIX DES PAYS

La méthodologie a consisté, en plus d'une analyse documentaire de la littérature existante, d'aller recueillir les informations au plus près du terrain. Ainsi, notre équipe

de trois chercheurs a eu à séjourner dans ces quatre pays durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2011, afin d'y rencontrer les acteurs sociopolitiques, aussi bien de la majorité présidentielle que de l'opposition, ainsi que les cadres et acteurs de la haute administration, des organisations de la société civile, et des militaires du rang et du commandement. Il s'est également agi, à travers des groupes focus, de s'adresser aux citoyens lambda afin d'avoir leur sentiment et leur perception de la gestion publique et de leur propre vécu. Un canevas de questionnaire a été élaboré à cet effet afin de guider les interactions des chercheurs avec ces acteurs. Précisons ici que ces séjours de recherche et d'enquête constituaient, pour l'essentiel, un complément d'informations et un effort de mise à jour de l'expertise avérée des trois chercheurs sur les pays dont ils ont eu la charge et d'où certains sont originaires⁹.

L'objectif de ce rapport est de faire le point sur la situation de la sécurité humaine dans quatre États de l'espace CEDEAO

Cette démarche, après traitement et analyse des éléments recueillis, a donné lieu à la rédaction d'une première mouture du rapport à laquelle tous les trois chercheurs ont contribué. Un atelier de validation fut organisé à Lomé, Togo, le 5 décembre 2011, avec la participation d'au moins deux représentants de chacun des quatre pays¹⁰. Lors de cet atelier, l'ébauche du rapport a été soumise à la critique des participants qui n'ont pas manqué de faire des suggestions judicieuses visant à améliorer la qualité du rapport, lesquelles suggestions ont été traitées par les chercheurs et prises en compte dans l'élaboration de la version finale du rapport.

Mais cette partie méthodologique ne saurait être complète sans expliquer la procédure et les facteurs ayant influencé le choix de ces quatre pays d'étude, parmi 15 pays que constitue l'espace CEDEAO. Ainsi, il convient de noter qu'il fallait d'abord limiter le nombre de pays, compte tenu des contraintes budgétaires et de temps. Il y a eu, ensuite, deux catégories de critères sur la base desquels les quatre pays susmentionnés ont été retenus. Il y eut, d'une part, des facteurs objectifs et, d'autre part, des facteurs subjectifs. Pour ce qui est de la première catégorie, la Guinée et le Togo ont été retenus à cause de leur situation d'États post-crisis politiques avec des difficultés dans leurs processus de démocratisation. Le Burkina Faso y a été ajouté car il s'agit d'un pays qui connaît les mêmes difficultés dans son processus de démocratisation et dont la situation sécuritaire,

nonobstant les apparences, s'est récemment avérée très fragile. L'image du Bénin comme pays modèle dans la démocratie en Afrique le différencie, à certains égards, des autres pays. Cependant, les difficultés éprouvées dans l'organisation du scrutin présidentiel de 2011 dans le pays ont démontré la fragilité – bien que relative dans le contexte africain – de son processus démocratique.

Ces caractéristiques font de ces quatre pays des éléments compatibles pour des études de cas en ce qui concerne l'évaluation de l'état de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest. Leurs similarités et points de divergence ont rendu cet exercice davantage intéressant. Faut-il ajouter la dimension transfrontalière de certaines menaces touchant la plupart des quatre pays comme un autre facteur ayant influé sur leur choix.

Quant aux facteurs subjectifs, ils tournent surtout autour des contraintes budgétaires, ce qui explique le choix d'un panel de pays tous francophones, compte tenu des coûts de traduction et d'interprétariat des travaux préliminaires à l'élaboration de ce rapport, qu'aurait induit le choix de pays d'autres espaces linguistiques. Une fois indiqués tous les préalables méthodologiques et explicatifs, il convient maintenant de développer les différentes thématiques annoncées.

GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE

De manière générale la décennie des années 1990 a été marquée par ce que l'on a appelé le vent de l'Est, et qu'on a voulu rattacher, pour ce qui est de l'Afrique francophone en particulier, au Discours de la Baule, en occultant trop vite les dynamiques internes¹¹. C'est ainsi que le Bénin s'est illustré par son expérience de démocratie émergente depuis cette période. Pendant deux décennies, il s'est illustré par une quasi-exemplarité en matière de gouvernance démocratique. La règle de droit y est établie et les principes démocratiques généralement acceptés. D'autres pays africains, parmi lesquels figurent les trois autres de notre sélection, tentent tant bien que mal, de suivre cet exemple béninois. Cependant, beaucoup reste à faire pour consolider les acquis des deux dernières décennies aussi bien au Bénin que dans les autres pays de notre panel, notamment le système de justice et le fonctionnement des institutions républicaines.

Cadre légal et institutionnel

Malgré des trajectoires politiques généralement différentes, on peut observer que les quatre pays de notre panel se sont tournés, depuis le début de la décennie 90, vers la mise en place d'un cadre légal et institutionnel allant dans le sens d'une plus grande ouverture démocratique. C'est ainsi qu'au Burkina Faso, depuis 1991, des institutions républicaines se sont progressivement mises en place, et

des garanties constitutionnelles ont été votées, notamment la Constitution du 2 Juin 1991, révisée successivement en janvier 1997, avril 2000 et janvier 2002.

Celle-ci institue, dans ses dispositions, un régime semi-présidentiel. Mais dans la pratique ce régime s'apparente plutôt à un présidentialisme marqué par un certain déséquilibre des pouvoirs qui confère à l'exécutif une nette primauté sur les autres pôles du pouvoir d'État que sont le Parlement et la Justice. Ce « présidentialisme impérial » est aggravé par la nature du système de partis qui se structure autour d'un parti ultradominant au pouvoir, en l'occurrence le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP). C'est d'ailleurs la même hypertrophie que l'on observe dans beaucoup d'autres pays.

Pour ce qui est du Parlement à proprement parler, après avoir fait l'expérience du bicamérisme entre 1995 et 2002, il est redevenu monocaméral avec la suppression de la Chambre des représentants dont les membres étaient nommés (notons que des vellétés de remise en place d'un Sénat sont présentement en cours de discussion). L'Assemblée nationale dans sa composition actuelle comporte 111 membres, élus au suffrage universel direct. Sous l'actuelle législature qui résulte des élections de 2007, treize (13) partis ou formations politiques y sont représentés. Le CDP du président Blaise Compaoré se taille la part du lion avec 73 sièges, suivi de l'Alliance pour la Démocratie et la Fédération/Rassemblement Démocratique Africain (ADF/RDA) avec 14 sièges, l'Union pour la République (UPR) avec 5 sièges, l'Union pour la renaissance/Parti Sankariste (UNIR/PS) avec 4 sièges, la Convention des forces démocratiques du Burkina (CFD/B) avec 3 sièges, puis quelques autres qui se partagent le reste, à raison d'un ou deux sièges.

En outre, d'autres institutions viennent consolider l'État de droit, notamment :

- le Médiateur du Faso,
- le Conseil économique et social (CES),
- le Conseil supérieur de la communication (CSC),
- l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP),
- Commission nationale de la décentralisation (CND),
- La Commission électorale nationale indépendante (CENI)
- L'Autorité supérieure de contrôle de l'État (ASCE).

Certes des réformes ont été adoptées courant 2009, mais les organisations de la société civile n'en sont pas satisfaites, qui estiment que l'Assemblée nationale n'est pas allée en profondeur dans les vraies réformes : la création, la structuration et le fonctionnement des partis politiques, la clé de répartition du financement des campagnes électorales, le plafonnement, l'ordonnement et la distribution des dépenses électorales, la corruption électorale, la composition du CSM et du Conseil

Constitutionnel, le statut des chefs traditionnels...etc. Une partie de nos interlocuteurs, essentiellement de la société civile, préfèrent parler de « réformattes »¹² voire de « théâtralisation du champ politique »¹³, radicalisant en conséquence leurs postures de contestation du système. C'est ainsi qu'en mai 2011, plus d'une cinquantaine d'organisations se sont mobilisées dans le but de s'opposer à la révision de l'article 37 (qui limite le nombre de mandats présidentiels) et prôner un dialogue inclusif pour repenser la démocratie burkinabè.

Le cas du Bénin en ce domaine est tout autre. En effet, depuis la Conférence nationale de 1990, la constitution y est généralement respectée, les élections régulièrement organisées et les institutions prévues par la Constitution sont pour la plupart établies. Les principes de la séparation des pouvoirs sont consignés dans la charte fondamentale et les libertés publiques sont plus ou moins protégées. Toutefois, nombreux sont les observateurs qui estiment que la gouvernance démocratique au Bénin est menacée. Des cas de violations des droits de l'homme sont rapportés dans la presse et par les citoyens alors que les joutes électorales deviennent de plus en plus sources de conflits. Les dernières élections présidentielles de mars 2011, qui ont soulevé des préoccupations majeures, notamment par rapport à la Liste électorale permanente informatisée (Lépi), ont démontré la fragilité du processus démocratique dans le pays. Elles ont mis à jour la vulnérabilité des institutions et les risques de manipulation. De nos entretiens, il ressort que s'il y a unanimité sur les acquis du renouveau démocratique, surtout en ce qui concerne la création des institutions, il n'en est pas de même s'agissant de leur fonctionnement et du respect scrupuleux de la loi. Fait assez symptomatique de ces tourments, des organisations internationales comme l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), bien que dans un langage diplomatique contenu, ont parlé d'une certaine « crispation » de la situation politique de ce pays¹⁴ et même de « situation préoccupante »¹⁵.

La Guinée quant à elle, présente des spécificités d'une autre nature. Il sied de souligner que le pays est dans une période de transition depuis le coup d'État militaire du 23 décembre 2008. Celui-ci est intervenu quelques heures après l'annonce officielle du décès du Président Lanssana Conté, quand un groupe de jeunes officiers de l'armée guinéenne s'est emparé du pouvoir et a dissout toutes les institutions républicaines (c'est-à-dire le gouvernement, l'Assemblée nationale et la Cour suprême), tout en suspendant la Constitution. Mais suite aux pressions conjuguées des acteurs politiques locaux et internationaux, un Conseil nationale de la transition (CNT) fut établi à la mi-2009 pour agir à la place du parlement et jusqu'à l'élection d'une nouvelle Assemblée nationale¹⁶.

Etant donné la position adoptée par certains dirigeants de la junte militaire, notamment l'ambition exprimée par

son leader, le capitaine Moussa « Dadis » Camara pour se maintenir au pouvoir, la transition a connu plusieurs périodes difficiles. En effet, dès les premiers jours de leur prise du pouvoir, la junte militaire dénommée Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) promet de rétablir au plus vite l'ordre constitutionnel et de « conduire un processus électoral débouchant sur des élections incontestables »¹⁷. La junte a ensuite créé ou autorisé des cadres de concertation avec les forces vives de la nation (FVN, comprenant les partis politiques, les centrales syndicales et les associations de la société civile). Ainsi, c'est la déviation des leaders de la junte de ce schéma très applaudi qui fut à la base de plusieurs troubles et de vagues de tensions populaires dans le pays en 2009, jusqu'au départ forcé du pouvoir de capitaine Camara à la suite d'une tentative d'assassinat contre sa personne, le 3 décembre 2009.

Le remplacement du Capitaine Dadis Camara par le Général Sékouba Konaté, troisième personnalité du CNDD, et l'engagement des acteurs locaux, régionaux et internationaux ont permis l'organisation des élections présidentielles en juin (1er tour) et novembre (2e tour) 2010, mais la transition continue jusqu'à la tenue prochaine des élections législatives. Entretemps cependant, le CNT joue le rôle de parlement en initiant ou recevant des projets de loi du gouvernement qu'il adopte, parfois après révision.¹⁸ Il est donc évident que le pays dispose d'institutions légales et démocratiques, même si certaines (notamment le CNT) opèrent sur une base intérimaire.

Les dernières élections présidentielles de mars 2011 au Bénin ont démontré la fragilité du processus démocratique dans le pays

Quant aux relations entre les institutions, le nouveau gouvernement semble bien travailler avec le CNT et accorder au système judiciaire une certaine indépendance¹⁹. Il convient de noter, cependant, que certains acteurs de l'opposition contestent l'efficacité du CNT et du système judiciaire et estiment qu'ils sont influencés par l'exécutif depuis l'arrivée au pouvoir du président Condé²⁰.

Le Togo pour sa part, a entamé son processus démocratique à partir de 1990, même si celui-ci souffre encore de beaucoup d'imperfections. Entre 1990 et 2003, trois élections présidentielles ont été organisées, toutes sanctionnées par une victoire écrasante de feu Général Gnassingbé Eyadema. Toutes ont été contestées par l'opposition, dans des manifestations qui, à chaque fois, ont

été violemment réprimées. Dans l'entendement collectif, ce n'est qu'à partir de 2004 que les choses ont positivement évolué, notamment lorsque les autorités ont signé avec l'Union européenne (UE) un programme de restauration de la démocratie en 22 engagements, comprenant la volonté de promouvoir la réconciliation nationale, la bonne gouvernance et des réformes allant dans le sens d'organiser des élections libres et transparentes. Ce programme sera renforcé en avril 2006 par la signature d'un Accord politique global (APG), insistant sur ces premiers points cités et la lutte contre la violence. Si l'ensemble des acteurs politiques reconnaissent ces deux dates comme étant les moments-clés de l'évolution politique du pays, ils n'ont pas manqué de mettre en exergue l'absence d'une réelle volonté politique de la part du parti au pouvoir à mettre entièrement en œuvre ces accords.

Il en a tout de même découlé des élections législatives en 2007 relativement acceptables. L'APG a expressément requis du Gouvernement qu'il mette en place des réformes institutionnelles probantes. C'est ainsi que seront mises en place plusieurs structures comme le Cadre permanent de dialogue et de concertation (CPDC), la Commission vérité, justice et réconciliation (CJVR), la Cour constitutionnelle, et la Commission nationale des droits de l'Homme. Cependant beaucoup d'observateurs doutent du caractère effectif de ces institutions. Cette perception est d'ailleurs généralement confortée par les leaders de l'opposition et de la société civile qui clament que le processus démocratique au Togo est loin d'être consolidé.

Les processus électoraux

Dans les quatre pays d'étude, les élections se sont imposées comme le seul mécanisme légitime de dévolution du pouvoir, même si la question d'alternance au sommet de l'État demeure, d'une façon générale, beaucoup plus équivoque dans la réalité. Au Togo, depuis 2006 avec la signature de l'APG, les autorités ont fait des efforts pour améliorer les processus électoraux. Ceux-ci sont certes insuffisants, mais il n'en demeure pas moins que les récentes élections législatives de 2007 et présidentielles de 2010 ont été jugées relativement libres et transparentes. Les premières ont donné un schéma tripartite de la scène politique togolaise avec un partage des sièges entre l'Union des forces du changement (UFC), qui a obtenu 27 sièges, le Rassemblement du peuple togolais (RPT, au pouvoir), qui en a eu 50, et le Comité d'action pour le renouveau (CAR), qui a été crédité de quatre sièges. Les contestations sont ici nées du fait qu'avec à peu près le même nombre de voix, le parti au pouvoir a eu quasiment le double de sièges que l'UFC. Quant aux présidentielles de 2010, elles sont encore aujourd'hui dénoncées par la nouvelle opposition constituée par l'Alliance nationale pour le changement (ANC), dirigée par Jean-Pierre Fabre. Précisons ici que

cette nouvelle alliance a été constituée après qu'une partie de l'UFC de Gilchrist Olympio ait accepté de participer au Gouvernement d'union nationale (GUN) tel que recommandée par l'APG. Pour l'ANC, ce GUN n'était qu'une façon d'affaiblir et de décrédibiliser l'opposition.

Parmi les éléments de contentieux évoqués par l'opposition on peut encore noter, selon elle, l'absence de transparence dans le processus d'inscription des électeurs, l'insuffisante indépendance de la Commission électorale, et une manipulation du code électoral. Cependant, une des innovations qui ont été introduites dans ces élections de 2007 a été la création par le gouvernement de la Force de sécurité pour les élections présidentielles (FOSEP) avec le concours de la CEDEAO.

Comme déjà mentionné pour ce qui est de la Guinée, l'actuel président a accédé au pouvoir suite à sa victoire dans les élections présidentielles de 2010. Il est certes intrigant que ce soit le candidat venu en deuxième lieu dans le classement des résultats du premier tour, avec seulement 18,25% des voix, qui remporte le second tour contre le candidat qui s'était imposé au premier tour avec 43,69% des voix, soit une différence de plus de 20 points de pourcentage.

Il demeure que les différentes missions d'observation électorale, aussi bien locales qu'internationales, ont jugé le processus et donc les résultats de ce second tour comme « crédibles et transparents ». Par exemple, le Conseil national des organisations de la société civile guinéenne (CNOSCG) a constaté « une meilleure organisation des opérations de vote et de centralisation des résultats » par rapport au premier tour. Le chef de la mission d'observation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a déclaré « qu'il n'y a pas eu d'irrégularités ni d'incidents majeurs susceptibles d'entacher la liberté, la crédibilité et la transparence de l'élection présidentielle du 07 novembre 2010 en Guinée ». Pour la Mission d'observation électorale de l'Union européenne (UE), « sous l'impulsion d'un nouveau président [...], la Commission électorale a finalement su se ressaisir [des dysfonctionnements du premier tour] et réussir l'organisation d'un second tour techniquement crédible, marqué par des progrès significatifs en matière d'intégrité et d'inclusivité du vote, et une plus grande transparence dans le processus d'établissement des résultats »²¹.

En effet, l'analyse approfondie de ce scrutin montre que le facteur déterminant de la victoire d'Alpha Condé au second tour fut - en plus d'une mécanique ethnique - la formation d'une alliance ayant rassemblé les principaux mouvements politiques de trois des quatre régions naturelles du pays, tandis que son adversaire a échoué sur ce registre et n'a pas bénéficié du report des voix de ses principaux alliés²².

Il reste à présent l'organisation prochaine du scrutin législatif pour achever la transition. Le processus

d'organisation de cette élection semble constituer un véritable contentieux entre les acteurs sociopolitiques, notamment le parti au pouvoir et certains partis de l'opposition, en particulier les quelques 20 partis réunis au sein du Collectif des partis politiques pour la finalisation de la transition, lequel collectif est piloté par l'UFDG, le principal parti d'opposition dans le pays. Selon les différents acteurs interviewés, c'est le fichier électoral, la composition de la CENI et la date des élections qui sont au centre des divergences.

Concernant le fichier électoral, tout le monde semble être d'accord qu'il est défectueux et qu'il faut le réviser profondément, en extirpant les noms de ceux qui sont morts depuis le dernier recensement, et en ajoutant ceux qui ont depuis lors atteint l'âge de voter ainsi que ceux qui avaient été omis par les recenseurs. Or, avec insistance, l'opposition indique que seule une révision est prévue dans la Constitution et la loi électorale. Ainsi, le gouvernement a fini par accepter cette suggestion mais des acteurs de l'opposition estimaient toujours, en décembre 2011, que la CENI était déterminée à procéder à une reprise intégrale du recensement dans la mesure où elle a confié l'opération à une société sud-africaine en remplacement de la compagnie française, Sagem, qui avait confectionné le fichier actuel. Ces critiques pointent aussi du doigt les nouveaux kits récemment commandés par la CENI pour illustrer leur argument. Il y a enfin la personne du président de la CENI, qui est contestée par certains acteurs de l'opposition, estimant qu'il est allié au parti au pouvoir²³.

Mais d'autres acteurs, notamment ceux de la CENI et du gouvernement, réfutent ou mettent un bémol sur ces critiques. Pour ce qui est de la composition de la CENI, il y a une certaine contradiction dans la démarche des acteurs de l'opposition qui la réclament, car elle avait refusé cette même suggestion lorsque le gouvernement l'a proposée au début de l'année 2011, y voyant une tentative par celui-ci de monopoliser la CENI. Il semble aussi que ce sont des partis politiques créés après 2008 et donc après l'établissement de la CENI dans sa forme actuelle, qui exigent sa recomposition afin de l'intégrer. Ainsi, pour le président de la CENI, l'échiquier politique du pays a certes beaucoup changé depuis 2008, mais il insiste qu'une institution comme la CENI ne doit pas être l'apanage de tels changements aléatoires, car il faudra alors la restructurer chaque fois qu'un nouveau parti politique monte en force pour qu'il l'y intègre²⁴.

Il est également important, à ce stade de la réflexion d'intégrer un aspect connexe, qui est celui de la réconciliation nationale. En effet, compte tenu des affrontements interethniques enregistrés lors de la campagne du second tour de l'élection présidentielle de 2010, et suite à la proclamation des résultats provisoires, il est évident que le pansement des plaies, l'établissement de la confiance entre les différentes communautés et

la réconciliation nationale s'imposent comme tâches prioritaires et impératives des nouvelles autorités de la Guinée. S'il est vrai que les affrontements interethniques étaient largement le résultat de manipulation politique, il n'est pas moins vrai que certains militants des deux alliances et une bonne partie de la population ont été influencés par ces actes de violence et ont réagi en conséquence. La nécessité de réconciliation s'impose d'autant plus que les résultats du second tour ont confirmé une certaine « polarisation » de la population entre les deux candidats finalistes. En effet, si le président élu a gagné dans toutes les quatre régions du pays à l'exception d'une seule et quatre des cinq communes de Conakry, la capitale, il faut reconnaître qu'il n'a toutefois pas eu la faveur d'au moins 47% de l'électorat national²⁵.

Il est encourageant de souligner que Condé a déjà mis en place une commission préliminaire devant réfléchir sur les modalités du processus de réconciliation nationale. Cependant, il convient de noter que le gouvernement a posé ou manqué de poser certains actes à l'égard de certains partis de l'opposition, notamment celui de son challenger, lesquels faits semblent porter préjudice à l'esprit de la réconciliation nationale. Il est vrai que la rencontre de la mi-novembre 2011 entre le président et les représentants de dix partis de l'opposition a constitué un pas très positif à cet égard, même si elle aurait dû intervenir bien avant²⁶. Des gestes postérieurs à cette rencontre, comme la libération des militants de l'opposition arrêtés lors de la manifestation du 27 septembre 2011 et la relance des consultations avec l'opposition sont également encourageants. Ainsi, faut-il souhaiter que ces gestes continuent, que la commission de réconciliation nationale, proprement dite, soit mise sur pied dans les plus brefs délais, et que l'opposition fasse également montre d'un esprit de coopération afin de rendre facile ce processus de réconciliation.

En tout état de cause, les prochaines élections législatives constituent un enjeu majeur entre les acteurs sociopolitiques du pays à tel point qu'on peut les considérer comme une menace à la paix et à la sécurité dans le pays. Sa bonne gestion consensuelle sera donc capitale pour la préservation de la paix et la cohésion sociale en Guinée. Or cela ne pourra se faire que dans un climat de concertation et de dialogue politiques entre les principaux acteurs en jeu. D'où l'importance de la rencontre susmentionnée du 15 novembre qu'a eue le président Alpha Condé avec des dirigeants de l'opposition au cours de laquelle il s'est engagé à travailler de concert avec l'opposition sur toutes les questions importantes du pays²⁷.

Dans la même dynamique évolutive, le Burkina pour sa part s'est résolument tourné vers l'organisation des élections et ce depuis 1991, après l'instauration de sa nouvelle Constitution démocratique et la même année la première élection de Blaise Compaoré, puis quelques mois après celle des députés (1992). S'en est suivi une

succession de joutes électorales. Une nouvelle législature en 1997 a résolument inscrit le processus « démocratique » dans une dynamique nouvelle.

A partir de 1998, et dans la perspective des élections présidentielles qui devaient se tenir la même année, les autorités burkinabés se sont ainsi inscrites dans un processus au long cours en mettant en place des outils et des institutions allant dans le sens de la bonne gouvernance. En effet, à travers le « Programme national de bonne gouvernance » (PNBG), Ouagadougou mettait en place une approche inclusive d'accompagnement et de contrôle, associant les organisations de la société civile. Les élections de 2002, quoiqu'imparfaites, ont eu lieu sous son empire. Le programme a été renouvelé en 2003, en intégrant 4 axes prioritaires : la gouvernance politique, incluant la sécurité publique et la promotion des droits humains ; la gouvernance administrative ; la gouvernance économique, et la gouvernance locale. Dans le même temps, en mars 2003, les autorités burkinabés ont adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), qui prendra effet en 2005, l'année des présidentielles et début d'un autre long processus électoral qui verra se tenir successivement les élections municipales en 2006, des législatives en 2007 (actuelle législature), et enfin des présidentielles en 2010, qui ont confirmé Blaise Compaoré au pouvoir.

Conformément à l'article 37 de la Constitution, le mandat entamé après sa réélection en 2010 devrait être le dernier mandat du président Compaoré au Burkina Faso

Cette dernière joute, faut-il le préciser, a été l'objet de multiples contestations de la part de l'opposition. Qui plus est, confirmées par l'autorité compétente, elle devait être le dernier mandat du Président sortant, conformément aux dispositions de l'article 37 de la Constitution. C'est à ce niveau que se situe désormais la principale équation politique au Burkina Faso. Même si le Président ne s'est pas encore clairement prononcé sur la question, l'opposition et la société civile le soupçonnent de vouloir en modifier la teneur, afin de se représenter en 2015²⁸. Une large concertation est ouverte à ce propos, notamment à travers le Conseil consultatif sur les réformes politiques (CCRP). Il faut noter que celui-ci est boycotté par la plupart des partis de l'opposition. Ses 68 membres ont tenu leurs travaux à Ouagadougou du 23 juin au 14 juillet 2011, et des déplacements ont également été effectués dans les régions durant le mois d'octobre 2011, précédés en cela par les partis politiques notamment le parti au pouvoir, le CDP, qui a entrepris des tournées d'explication dès la fin des travaux

du CCRP en juillet. L'UNDD de Me Hermann Yaméogo s'y est également attelé durant tout le mois d'août pour défendre ses propositions de réformes.

Le mois de décembre 2011, notamment avec les Assises nationales sur les réformes politiques qui ont pour objectifs d'examiner et d'adopter des propositions de réformes consensuelles en vue du renforcement du dialogue politique et social, de l'équilibre des pouvoirs et de l'amélioration de la gouvernance globale, aurait pu être gros de danger dans ce pays, si un consensus minimal n'était pas trouvé sur ces questions majeures. Les 1500 participants de tous bords ont eu la lourde tâche de décliner des approches consensuelles. Le seul élément qui aurait pu être une source potentielle de crise a été quelque peu laissé de côté. En effet, l'article 37 de la Constitution (relatif à la limitation des mandats présidentiels), bien que objet d'échanges après pendant les discussions, a été éludé des conclusions des Assises. Le Président du Faso, dans son discours conclusif magnifiant « la construction d'une nation émergente, solidaire et démocratiquement forte » a mis l'accent sur le fait que « les idées de réformes apparues non consensuelles n'en demeurent pas moins d'une importance certaine pour l'approfondissement de la démocratie, des libertés et de l'État de droit. [Notamment] celles relatives aux candidatures indépendantes, à la limitation des mandats électifs, au redécoupage des circonscriptions électorales, à l'abolition de la peine de mort et autres²⁹ ». Le cas du Bénin a suscité quelques inquiétudes. En effet, si l'histoire récente des institutions politiques du Bénin – depuis la mise en place de la Constitution du 11 décembre 1990, période dite du Renouveau démocratique - a été saluée par l'ensemble des observateurs comme étant un modèle de vertu démocratique dans l'espace CEDEAO, force est de constater que le système électoral de ce pays a présenté quelques craquelures et dysfonctionnements institutionnels notamment lors des dernières échéances électorales de 2011. Il en fut ainsi avec la remise en cause de la Liste électorale permanente informatisée (LEPI, initiée depuis 1998, instituée par la loi n°2009-10 du 13 mai 2009, mais mise en œuvre depuis le 20 février 2011) et de la Commission électorale nationale autonome (CENA, dont la création remonte à 1994, avec une dizaine d'élections à son actif). Cette dernière a connu des problèmes récurrents consubstantiels aux manœuvres politiques en tous genres pour la désignation de ses membres (10 membres sur 11 étant issus des partis politiques), souvent accusés d'impartialité, ses problèmes de gestion budgétaires, son manque de rigueur dans la mise en œuvre de son calendrier prévisionnel... Ce faisant, si les élections législatives de 2011 n'ont connu que peu de couacs, l'élection présidentielle, elle, a été conspuée de multiples griefs tant par les acteurs politiques que ceux de la société civile³⁰.

Pour ce qui est de la LEPI, si ses objectifs principaux étaient de fiabiliser le fichier électoral et de réduire les risques de contestations post-électorales, elle a péché dans la non-exhaustivité du Recensement Porte à Porte (RPP), ainsi que de l'enregistrement biométrique des citoyens de 12 ans et plus, ajouté au contrôle politique (en lieu et place de l'autorité administrative qu'est la MIRENA) comportant ainsi dans son essence même les germes de sa contestation.

La justice

La constitution de chacun des quatre pays d'études reconnaît l'intangibilité et l'inviolabilité des droits fondamentaux des citoyens. Les droits et devoirs du citoyen sont donc proclamés et garantis par la loi fondamentale. Par exemple, tous les quatre pays d'études (et bien d'autres de la sous-région) ont ratifié et incorporé dans leur Constitution les traités internationaux des droits de l'Homme, en particulier la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples adoptée en 1981.

Toutefois, la pratique n'est pas toujours à la hauteur des dispositions de ces instruments. Le principe de redevabilité est souvent confronté à des difficultés d'ordre culturel, ethnique, économique, politique et social. D'une part la corruption qui a pris des proportions alarmantes ces dernières années et d'autre part l'impunité, entachent sérieusement l'indépendance et la crédibilité de l'appareil judiciaire de ces différents pays. Même si de réels efforts sont constatés dans les législations, la pratique comporte encore quelques scories³¹. Le nouveau gouvernement béninois installé en avril 2011 a posé comme premier acte sa détermination à lutter contre le phénomène. De même, dès le 31 août 2011, les députés de la 6ème législature ont voté la loi anti-corruption et l'enrichissement illicite (qui était pourtant dans les arcanes législatifs depuis mars 2006).

Au Togo, un des points focaux de l'APG était justement relatif à la promotion de la justice à tous les niveaux, notamment à travers la double approche de la lutte contre la corruption et la promotion de la réconciliation. Mais il semble que bon nombre des Togolais doutent de la sincérité et de la volonté des autorités à aller jusqu'au bout de telles démarches.³² Il ressort d'ailleurs des entretiens effectués que plusieurs cas de corruption avérée de hautes autorités politiques sont restés sans suite, et ce malgré le fait que le pays ait initié de nombreuses réformes dans ce sens. Il y a des sentiments similaires par rapport à la Commission Vérité. En définitive le cas togolais présente une réelle ambiguïté entre des instruments promus pour combattre l'impunité, mais n'ayant que peu d'impact sur le fonctionnement des instances publiques.

Le Burkina, qui a été un des premiers à expérimenter le MAEP, présente cette même dualité entre les innombrables outils et l'efficacité de mesures de lutte contre la corruption

et l'impunité. A ce titre, les OSC se mobilisent à la moindre occasion pour manifester leur inquiétude sur ce registre. Les institutions de la République se démultiplient en déclarations de toutes sortes, et même mettent en œuvre des sessions de renforcement des capacités en destination des décideurs politiques.

Partis politiques, médias et société civile

Le tryptique partis politiques-médias-société civile joue un rôle important dans les nouvelles démocraties et en sont souvent les moteurs. Dans l'ensemble si les deux premiers se fragmentent entre proximité et opposition au pouvoir politique, la dernière proclame une attitude plutôt neutraliste, quand bien même cantonnée dans des postures de contestation de l'inertie ou de la « mauvaise dynamique du système »³³. Dans l'ensemble des quatre pays concernés, les médias privés se sont manifestés par une volonté proclamée à toujours vouloir donner une information « objective ». Mais ils pèchent par un ancrage essentiellement urbain et un auditoire globalement instruit à l'école française. A l'inverse, les médias d'État, souvent plus proches de la mouvance présidentielle, ont un taux de pénétration plus important, et diffusent jusque dans les contrées les plus reculées du pays et, pour ce qui est de la radio et la télévision, assez souvent dans les langues nationales. La société civile, quel que soit son envergure dans l'ensemble des quatre pays, a connu un essor conséquent depuis 1990, et joue un rôle de plus en plus déterminant dans l'éveil des consciences citoyennes³⁴. La dernière décennie a été pour elle très faste dans l'engagement, au point que certaines autorités politiques l'accusent d'être un instrument encagoulé de l'opposition³⁵. Toutefois, dans la perspective de la promotion et la défense des droits humains, les quatre pays ont érigé des outils institutionnels allant dans le sens d'une plus grande vulgarisation des droits des citoyens. C'est ainsi que des Directions générales et parfois même des ministères ont été institués dans cette perspective.

A l'observation de leurs spécificités respectives, on peut noter que la Guinée a un système multipartiste où une multitude de partis politiques existent et sont agréés. Sur les quelques 121 partis agréés à la veille du premier tour du scrutin présidentiel du 27 juin 2010, 24 ont présenté des candidats au scrutin. La recherche de terrain dont ce rapport est le résultat n'a pas constaté un empêchement juridique quelconque aux activités normales des partis politiques. Cependant, des rassemblements de l'opposition ont été empêchés parfois par les autorités locales sous prétexte qu'ils n'étaient pas autorisés ou qu'il y avait crainte de débordement. Ce fut surtout le cas lors du retour de Cellou Dalein Diallo au pays en avril 2011 après plusieurs mois d'absence. En effet, le gouverneur de la ville de Conakry avait interdit tout rassemblement des

militants du leader de l'opposition qui ont pourtant bravé cette interdiction, s'affrontant aux forces de l'ordre et occasionnant la mort d'un jeune homme et l'incarcération d'une centaine de militants de l'UFDG. Si les autorités gouvernementales ont raison de se soucier de l'ordre public et que l'opposition a une responsabilité de le préserver, il faut reconnaître que les rassemblements politiques sont un droit reconnu dans la constitution et que le gouvernement doit tout faire pour le respecter.

Bien que les autorités guinéennes doivent se soucier de l'ordre public et que l'opposition a une responsabilité de le préserver, les rassemblements politiques sont un droit constitutionnel que le gouvernement doit respecter

S'agissant des médias et des organisations de la société civile, leur secteur est aussi pluraliste et ouvert, car il en existe plusieurs dans le pays. Aucun acte n'a été constaté visant à les empêcher de travailler librement, à part une décision prise par le Conseil national des communications (CNC) à la suite d'un attentat contre le domicile du chef de l'État le 19 juillet 2011, dans laquelle il interdisait aux médias d'aborder les questions liées à cette attaque dans leurs émissions interactives. Il semble que le souci du CNC était d'éviter des commentaires « déplacés » dans certaines de ces émissions, mais l'effet de sa décision restreignait la liberté d'expression des populations sur une question d'une telle importance nationale. Ainsi, et ayant compris cette réalité, non sans pression interne et externe, le CNC a levé l'interdiction et les choses sont rentrées dans leur ordre normal.

Si l'on se penche sur le cas du Bénin, ce pays a connu dans le cadre du renouveau démocratique une avalanche de partis politiques. Aujourd'hui, il y existe environ 150 partis politiques reconnus par les autorités compétentes. Même la promulgation de la Charte des partis n'a pas encore réussi à limiter la création anarchique des partis politiques. Cependant, à la suite des dernières élections législatives du 30 avril 2011, la classe politique s'est vue divisée en trois camps :

- l'Union fait la Nation (UN), un regroupement des partis politiques (RB, PSD, MADEP et d'autres) opposés à l'action du Président Yayi Boni ;
- un deuxième groupe soutenant ce dernier et coalisé pour former la Force Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) qui dispose de la majorité au Parlement depuis ces législatives de 2011, contrôlant environ 45 sièges sur 83 ;

- et un troisième groupe soutenant le candidat indépendant, Abdoulaye Bio-Tchané (ABT), arrive en troisième position dans les élections présidentielles de 2011.

Certains observateurs redoutaient que le président ne saisisse cette opportunité pour modifier la Constitution afin d'outrepasser le filtre de la limitation des mandats. Ce que la Cour constitutionnelle, accusée de s'être mise au service du pouvoir a voulu rectifier dans son arrêt rendu public le 20 octobre 2011⁹⁶. Dans cet arrêt, et de manière surprenante, elle rappelle à l'Exécutif que « ne peuvent faire l'objet de questions à soumettre au référendum, les options fondamentales de la Conférence nationale du février 1990, à savoir :

- la forme républicaine et la laïcité de l'État ;
- l'atteinte à l'intégrité du territoire national ;
- le mandat présidentiel de cinq ans, renouvelable une seule fois ;
- la limite d'âge de 40 ans au moins et 70 ans au plus pour tout candidat à l'élection présidentielle ;
- le type présidentiel du régime politique au Bénin. »

Le Président de la République lui-même, sans doute pour rassurer sur ses intentions et de sa bonne foi, a profité de l'occasion de la visite du Pape Benoît XVI (18 au 20 Novembre 2011) pour rassurer ses compatriotes et l'opinion publique internationale sur sa ferme volonté de respecter les dispositions constitutionnelles et quitter le pouvoir en 2016 au terme de son second mandat.

Quant au Burkina Faso, on y retrouve à peu près les mêmes travers que précédemment décrits. Une démultiplication exagérée des partis, et des alliances à géométrie variable. Il est vrai que l'article 13 de la Constitution garantit le multipartisme et sur ce plan, le Burkina Faso connaît un nombre important de partis politiques : 67 partis ont été officiellement enregistrés en 1992, près de 160 aujourd'hui. Une importante recomposition de la scène politique est intervenue en février 1996. Le parti présidentiel l'ODP-MT a fusionné avec une dizaine de partis politiques pour former le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP). 13 partis ou coalitions de partis sont représentés dans l'actuelle législature.

Quant à leur mode de financement, la loi n° 012-2000/AN, en porte les dispositions. L'article 4 dispose à cet effet que « L'État contribue au financement des coûts des campagnes électorales des partis politiques par des fonds publics. Il est institué à cet effet au budget de l'État une ligne de crédit dont le montant est fixé par la loi ». L'article 8 en précise la répartition « au prorata du nombre de candidats présentés par les formations politiques aux élections municipales, provinciales et législatives ». Et pour ce qui est des élections présidentielles, l'article 9 stipule que la contribution de l'État « est répartie à égalité entre

les candidats ». Si ces dispositions peuvent théoriquement paraître équitables, il en est tout autrement dans la réalité des campagnes électorales, où les partis de la « mouvance présidentielle » disposent de moyens autrement plus importants que ceux des partis d'opposition.

Il y a tout de même un fait spécifique au contexte burkinabé, qui est que les partis politiques disposent également de frais de fonctionnement alloués par l'État, en dehors des périodes de campagne électorale. C'est ainsi que l'article 10 de la même loi dispose que « l'État contribue au financement des activités des partis politiques hors campagne électorale par des fonds publics. Il est institué à cet effet au budget de l'État, une ligne de crédit annuel dont le montant est déterminé par la loi ». Mais cette disposition est limitée par l'article 14 qui exige pour ce faire d'avoir obtenu « au moins 5% des suffrages exprimés aux dernières élections législatives », ce qui limite cet accès à 4 ou 5 partis. Notons tout de même que ce seuil a été abaissé à 3%, ce qui devra élargir un peu plus l'assiette des partis ayant-droits. De même, il est important de noter que les autorités mettent en œuvre des politiques publiques pas encore totalement institutionnalisées visant à permettre un meilleur accès des partis politiques d'opposition aux médias d'État³⁷.

De fait, malgré la pléthore de partis politiques, très peu d'entre eux ont une existence effective en dehors des périodes de compétitions électorales. C'est ainsi qu'une étude réalisée par le Centre de recherche démocratique³⁸ révèle qu'en 2007, sur les 137 partis enregistrés pour les législatives, seuls 47 ont participé et uniquement 13 d'entre eux ont obtenu des sièges. Il ressort globalement de l'étude que seuls 50 partis ont une existence matérielle, les autres étant soit sans siège, sans adresse fixe ou même de numéro de téléphone, ou pire sans dirigeant clairement identifié.

La réalité au Togo s'inscrit dans les mêmes caractéristiques. Ici, même si dans les faits on peut constater que le pays a été dans un régime de parti unique de fait entre 1967 et 2005, le « processus de démocratisation » des années 90 a vu la création d'un grand nombre de partis politiques. Toutefois, seule une poignée d'entre eux dominaient la scène politique, les plus actifs et influents étant l'UFC de Gilchrist Olympio (jusqu'aux dernières élections présidentielles de 2010), le Comité d'action pour le renouveau (CAR) de Yaovi Agboyibo, et enfin la Convention *démocratique des peuples africains* (CDPA) de Leopold Gnininvi. Du fait de multiples divisions et divergences de positions, l'UFC s'est affaiblie et a vu naître de ses flancs l'Alliance nationale pour le changement (ANC) sous l'impulsion de Jean-Pierre Fabre. Cette scission a poussé le Parlement à demander l'invalidation des mandats des députés ayant choisi l'ANC dans une procédure judiciaire passant par la Cour constitutionnelle. Ces derniers ont saisi la Cour de Justice

de la CEDEAO qui, dans son verdict rendu le 8 octobre 2011, a enjoint les autorités à réintégrer les députés radiés et à les dédommager³⁹.

INSTABILITE POLITIQUE

Cette partie se penche particulièrement sur l'instabilité politique à l'aune des deux phénomènes jadis fréquents dans la sous-région, en l'occurrence les conflits armés et les coups d'État militaires.

Conflits armés

Dans un passé récent, l'intensité de certains conflits dans l'espace CEDEAO avait poussé certains analystes à en faire une des zones les plus « tensiogènes » au monde. Elle a été décrite comme une des régions les plus instables de la planète du fait du nombre et de la récurrence des situations conflictuelles, qu'il s'agisse de guerres civiles ou de guerres interétatiques ou même de conflits enchevêtrés, c'est-à-dire à base interne avec des ramifications dans les États voisins. On a ainsi recensé de l'indépendance à nos jours un nombre important de conflits séparatistes et insurrectionnels, et pas moins de deux guerres interétatiques, cinq guerres civiles avec une dimension régionale.⁴⁰ Toutefois, et en dépit de quelques mèches allumées (ou rallumées) ici et là⁴¹, la dividende démocratique a largement amoindri les risques de conflits ouverts. Subsistent tout de même quelques risques souvent liés, et c'est le cas de notre panel, à des contentieux électoraux ou à des contestations de la gestion gouvernementale.

Parmi les quatre pays d'étude, nous pouvons affirmer que malgré quelques soubresauts politiques précédemment décrits, le Bénin ne court pas à ce jour de risque de conflits armés. De même, en dehors de la guerre de 1985 contre la Mali, le Burkina Faso non plus n'a pas vraiment connu de périodes troubles susceptibles de dégénérer en un véritable conflit armé. Toutefois, les récentes mutineries militaires qui ont fait des victimes collatérales, ont laissé planer des doutes. S'y rajoutent le risque de prolifération d'armes légère, issue des pays de la sous-région qui étaient précédemment en situation de guerre. Le Togo et la Guinée, pour leur part, n'ont jamais connu de conflits armés. Il n'y a pas de risque immédiat ou clairement identifié à craindre.

Toutefois, la multiplication et la récurrence des phénomènes de violence consécutifs aux élections peuvent en être le pendant. Il en est ainsi des conditions des élections présidentielles béninoises de 2011 qui ont failli mettre en péril le processus démocratique apaisé dans le pays. En effet, le contentieux autour de ce scrutin fut sans doute le plus sévère du pays depuis les violences électorales de 1991. Il s'agissait d'un malentendu sur les conditions du processus. Selon des membres de

l'opposition, tout aurait été planifié par le gouvernement du président Yayi Boni pour gagner « frauduleusement » les élections. L'absence de consensus sur la liste électorale a suscité, comme nous l'avons noté, des débats et des tensions, l'opposition et une partie de la société civile estimant que le président et son gouvernement avaient organisé une fraude électorale en trois actes. D'abord en manipulant la liste électorale, ensuite en mettant les institutions sous le contrôle des partisans du chef de l'État, y compris la Cour constitutionnelle, et en militarisant le processus par un déploiement des forces de l'ordre au-delà de ce qui est requis pour assurer la sécurité des élections.

Le gouvernement pour sa part s'en défend et rejette toutes les accusations de fraudes. Il estime en fait que la faute incombe à l'opposition qui avait lancé un appel au boycottage du processus de recensement pour le fichier électoral. Toujours est-il que la victoire au premier tour des élections du président Yayi Boni est contestée et l'impression qu'il est mal élu restera un élément de tension pour les années à venir.

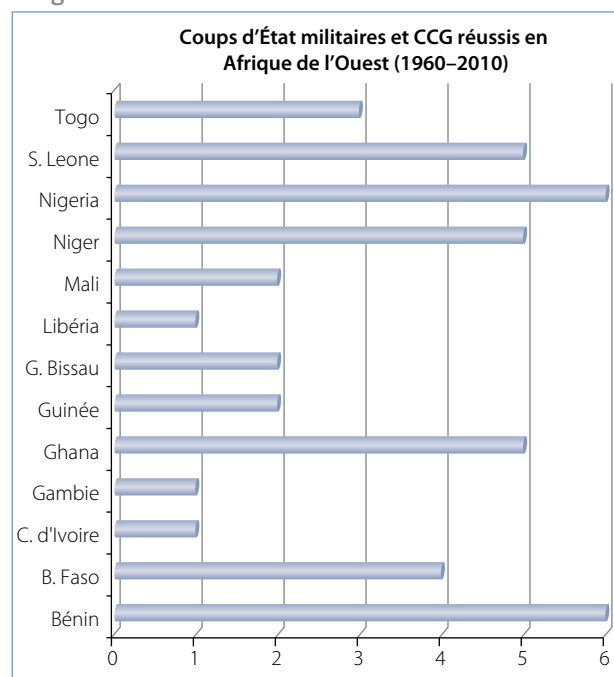
Pour ce qui est du Togo, il n'y a pas eu de conflit majeur ces dernières années, en dépit des tensions entre les acteurs politiques. A priori, il n'y a pas de risque réel de conflit violent dans le pays, même si la plupart des acteurs politiques et sociaux rencontrés dans le cadre de cette étude manifestent des inquiétudes relatives à la violence politique récurrente et qui pourrait exploser si le dialogue politique entre les acteurs majeurs n'est pas relancé.

Le Burkina pour sa part connaît des montées de fièvre et ce, depuis 2008, avec les premières émeutes contre la vie chère. La pauvreté rampante y est la principale source d'inquiétude. Par exemple, la mort du jeune Justin Zongo, le 20 février 2011, à Koudougou, une nouvelle « affaire Zongo » qui allait déborder de la « capitale » du Boulikemé pour se propager dans le pays, a été un moment de cristallisation. Les mobilisations des élèves et étudiants, fortement réprimées, fera plusieurs morts et conduira les autorités à fermer centres et cités universitaires.

Coups d'état militaires et risques de changement anticonstitutionnels de gouvernement

On peut recenser 43 cas de coups d'État réussis et de changement anticonstitutionnels de gouvernement dans la région de l'indépendance à nos jours (voir diagramme 1). La situation a beaucoup évolué ces derniers temps dans la sous-région. Il est vrai qu'il y a eu cinq coups d'État militaires et autres formes de changements anticonstitutionnels de gouvernement depuis 2000 (voir diagramme 2 ci-après). Il y a aussi, parfois, des nostalgiques qui à chaque spasme social, se demandent encore pourquoi l'armée n'intervient pas, ceux-là mêmes qui avaient applaudi et encouragé les mutineries du premier

Diagramme 1

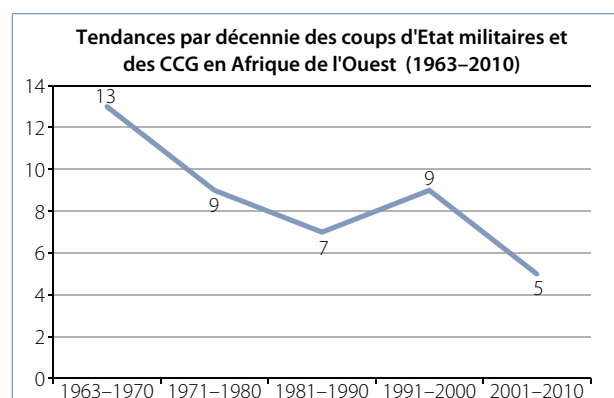


Source © : Souaré, Une évaluation critique des défis de sécurité en Afrique de l'Ouest, 2010.

semestre 2011 au Burkina Faso et souhaitaient qu'elles aillent jusqu'au bout, c'est-à-dire vers un renversement du pouvoir actuel. Mais il faut reconnaître que les coups d'État se raréfient dans la région, à telle enseigne que le Burkina et la Gambie sont, en 2011, les seuls pays de l'espace CEDEAO étant actuellement dirigés par d'anciens putschistes.

En Guinée, il convient de noter que l'ensemble du secteur de la sécurité (armée, gendarmerie et la

Diagramme 2



Les 5 coups d'État militaires réussis et changements anticonstitutionnels de Gouvernement dans la région depuis 2000

- 1 G. Bissau : 14 Sep. 2003
- 2 Togo : 6 février 2005
- 3 Niger : 23 décembre 2009 (par Tandja)
- 4 Guinée : 23 décembre 2009
- 5 Niger : 18 février 2010

Source © : Souaré, Une évaluation critique des défis de sécurité en Afrique de l'Ouest, 2010

police) constitue une source de préoccupation pour les populations et même pour la stabilité du pays. Jusqu'aux élections présidentielles de 2010, ces éléments étaient devenus, depuis quelques années, une menace à la sécurité des citoyens. La discipline et l'esprit citoyen manquaient cruellement à bon nombre d'entre eux. Mais il faut reconnaître que le gouvernement Condé a fourni beaucoup d'efforts pour endiguer ce problème. Cependant, il est important que le gouvernement continue dans cet élan et que les quelques 4000 militaires dont la retraite a été annoncée en octobre 2011 quittent l'armée dans les meilleures conditions pour éviter toute tentative de déstabilisation de leur part à l'avenir, y compris les coups d'État. Le sort des quelques 20 000 jeunes « officiers » ou « miliciens » recrutés par la junte militaire et non intégrés dans les rangs promis doit bénéficier du même soin.

Quant à la situation au Burkina Faso, marquée par des mutineries militaires à répétition durant l'année 2011, elle a fait craindre l'éventualité de la survenue d'un coup d'État. En effet, à la suite des étudiants, et sans doute galvanisés par ce qui est communément appelé le « printemps arabe », les militaires ont manifesté leur mécontentement. Si certains médias stipulent que tout est parti d'une banale histoire de mœurs, le phénomène s'est embrasé et a gagné l'ensemble des casernes du pays, avec des pics dans la capitale envahis par des hordes militaires tirant dans tous les sens, saccageant et pillant tout sur leur passage⁴². Même l'adresse à la Nation (30 mars 2011) du Président du Faso Blaise Compaoré n'a pas immédiatement calmé les ardeurs militaires. Bien qu'ayant affirmé avoir « saisi le sens et la portée de la quête de bien-être [...] qui sous-tendent certaines manifestations⁴³ », cela n'a pas totalement calmé l'ensemble des troupes notamment celles de Bobo (Camp Ouezzin Coulibaly) où la mutinerie sera particulièrement longue et fera 7 morts et 25 blessés civils.

MENACES NATIONALES ET TRANSNATIONALES

La plupart des États de l'espace CEDEAO ne sont pas à l'abri de menaces transnationales. Parmi celles-ci, le trafic de drogue figure en bonne place, ainsi que celui des armes légères, ou encore le trafic d'êtres humains et le blanchiment d'argent, parfois avec la complicité de personnalités politiques ou militaires hauts placées. Mais précisons ici que les autorités publiques ont quand même récemment adopté des mesures pour combattre les narcotiques. Avec l'adoption du plan de la CEDEAO⁴⁴, les autorités togolaises ont démultipliés les moyens à mettre en œuvre pour amoindrir les risques. C'est ainsi que l'Office centrale de répression des trafics illicites de drogues et des blanchiments a saisi une forte cargaison de cocaïne au Port de Lomé, et a procédé à plusieurs arrestations durant l'année 2011.

Le Burkina aussi est traversé par les mêmes dynamiques concernant les trafics en tout genre. Mais essentiellement pour ce qui est de la drogue et des armes. Il a été mis sur pied un Comité national de lutte contre la drogue (CNLD) avec un Secrétariat permanent, ainsi qu'une Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères (CNLPAL). Se rajoute pour le cas du Burkina, la question de savoir s'il tendrait à devenir une base de repli arrière pour certains preneurs d'otages, membres d'Aqmi et autres bandes criminelles dans la région sahélo-sahélienne.

Quant aux Béninois, ils redoutent les vols à mains armées, le grand banditisme, et les actes de criminalité qui sont devenus fréquents dans le pays. En terme de menaces transversales, les acteurs sociaux et politiques sont unanimes sur l'ampleur que prennent les trafics de drogue et d'enfants qui entachent l'image du pays et menacent la sécurité nationale.

Le trafic de drogue, des armes légères et d'êtres humains sont parmi les principales menaces transnationales dans l'espace CEDEAO

Mais ce qui retient le plus d'attention, c'est la montée en puissance des actes de piraterie dans les eaux du Golfe de Guinée. Ces actes affectent particulièrement le Bénin en ce sens qu'ils compromettent le trafic maritime qui génère l'essentiel des ressources du pays. Selon les responsables de la sécurité nationale, les actes de piraterie au large du Bénin se sont multipliés et aggravés au cours de ces trois dernières années: sept (7) actes de piraterie en 2010, 20 actes depuis le 1er janvier 2011. Aussi, la piraterie dans le nord du Golfe de Guinée semble avoir changé de nature en deux ou trois ans. Ne se cantonnant plus à des vols d'objets personnels et à de sommes d'argent en espèces, les pirates sont désormais assez équipés et organisés pour saisir des navires de fort tonnage, parfois loin des côtes (à plus de 150 km des côtes), n'hésitant plus à prendre des otages.

Le dernier acte important au large du Bénin et du Togo date du 14 septembre 2011 (détournement d'un pétrolier le MATTHEOS I, en situation de « ship to ship », à 50 nautiques des côtes, avec prise de 23 otages, pendant 10 jours). Les cargaisons les plus recherchées sont les hydrocarbures. Il existe des réseaux criminels en soutien des pirates, avec de véritables filières d'écoulement et de distribution. Les profits tirés de ce trafic peuvent être très importants (\$500 la tonne de pétrole raffiné, soit \$10 millions pour une cargaison de 20 000 tonnes).

Le Bénin construit un second sémaphore à Grand Popo, celui de Cotonou étant déjà opérationnel. La mise en réseau des deux sémaphores, et du centre opérationnel de la marine permettra d'accroître le périmètre de surveillance. La commande à la société française LH aviation de deux avions de surveillance maritime et terrestre renforcera ce dispositif de surveillance. Les deux vedettes de type « defender », rapides et d'une bonne fiabilité, ont intensifié les patrouilles, notamment nocturnes, dans la zone des 3 à 8 nautiques (5 à 10 km) mais ne peuvent raisonnablement pas aller au-delà. Les patrouilles conjointes bénino-nigériennes ont débuté fin septembre 2011. Elles devraient durer 6 mois et couvrir les eaux territoriales et une partie de la Zone économique exclusive (ZEE) du Bénin (jusqu'à 50 km des côtes). Les trois patrouilleurs en cours de construction en France et les deux patrouilleurs réparés et fournis par la Chine permettront de naviguer plus longtemps et au-delà des eaux territoriales.

Outre l'aspect matériel et la dimension strictement sécuritaire, le Bénin va mettre en place une organisation publique « action de l'État en mer » dont l'objectif principal est d'affermir la souveraineté de l'État en mer, dans l'ensemble des champs d'activité maritime : sécurité, lutte contre les trafics, circulation maritime, protection des ressources halieutiques, protection de l'environnement et de la biodiversité. Le projet Fonds de solidarité prioritaire « Appui à la réforme du secteur de la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée » (ASECMAR) en gestation devra appuyer les États béninois, togolais et ghanéens dans leurs réponses à l'ensemble de ces défis.

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, RESSOURCES AGRICOLES ET SECURITE ALIMENTAIRE

Les questions environnementales se posent de manière criarde en Afrique, en Afrique subsaharienne particulièrement. Dans l'espace CEDEAO, divers problèmes de cette nature sont constatés, qu'il s'agisse de dégradation des sols, d'érosion côtière, de déchets non biodégradables de toutes sortes... etc. Malheureusement, les capacités nationales pour faire face à ces défis sont insuffisantes. En effet, la faiblesse des moyens dédiés à cette cause est une donnée constante dans la totalité des pays de la région, y compris dans les 4 pays de notre panel. Il est à noter en effet une quasi inexistence de dispositifs pour la localisation et le suivi des phénomènes météorologiques extrêmes, l'absence d'un vrai système de diffusion d'avis, d'alerte et de prévision, la vétusté et désuétude du système de transmission/ communication des données d'observation.

Toutefois, même s'il n'y a pas encore de véritables stratégies mutualisées, des mesures sont prises ici et là, pour lutter contre les atteintes écologiques, et chacun

des 4 pays met en œuvre des politiques nationales de préservation de l'écosystème.

Au Bénin, la protection de l'environnement est déjà un droit constitutionnel (article 27 de la constitution du 11 décembre 1990). La loi-cadre du 12 février 1999 est issue de cette constitution et précise les mesures de protection de l'environnement. Pour le Pnud, une évaluation des risques des changements climatiques au Bénin révèle que dans la partie septentrionale du pays par exemple, les tendances suivantes sont attendues: une plus grande variation des précipitations très fortes au début et à la fin de la saison pluvieuse; des moussons de plus courte durée, à retardement avec des précipitations irrégulières ; une augmentation significative des températures de surface d'environ 1 à 2°C en 2025 aussi bien pendant la saison sèche que pendant la saison des pluies. Aussi note-t-on des pluies très agressives de courte durée; une érosion accentuée sur les pentes et sols dénudés par la vitesse d'écoulement plus rapide des eaux de surfaces, ce qui entraîne très peu d'infiltration; une sécheresse accentuée, une faible disponibilité de l'eau dans le sol ; la perte de semences/ récoltes et une augmentation à long terme de la température moyenne (+2 à +5 degré Celsius vers la fin du 21ème siècle).

Par ailleurs, les autorités ont conscience de la difficulté qu'il y'a à contenir les phénomènes « naturels ». Par contre, il est possible d'agir sur le comportement humain, collectivement et individuellement. Ainsi, l'incivisme, la pauvreté, la dégradation du cadre de vie et des écosystèmes, l'urbanisation anarchique, l'occupation des sols impropres à l'habitation sont les principaux défis du Ministère de l'environnement de l'habitat et de l'urbanisme (MEHU). Celui-ci se fixe comme objectifs d'améliorer la conscience environnementale de la population, d'intégrer la dimension environnementale dans les stratégies et projets, de développer des infrastructures géographiques nationales et d'améliorer la gestion des frontières.

Il faut noter, toujours à propos du Bénin, que Cotonou, capitale économique du pays, a longtemps été une ville très polluée en Afrique. On y rencontre en effet certains des plus grands émetteurs de fumée. L'essence de la contrebande venue du Nigeria, les taxi-motos, les gros porteurs, les véhicules d'occasion importés d'Europe et complètement amortis polluent sérieusement l'environnement et étouffent les Cotonnois. Une fumée bleuâtre flotte en permanence dans l'air et Cotonou a dépassé tous les seuils de tolérance en matière de gaz toxiques.

Pour corriger ces insuffisances et s'adapter aux effets néfastes et pervers des changements climatiques au Bénin, plusieurs mesures prioritaires ont été retenues dont la mise en place d'un système de prévision de risques climatiques et d'alerte rapide pour la sécurité alimentaire dans quatre zones agro-écologiques vulnérables, l'adaptation aux changements climatiques par la promotion des énergies renouvelables et des foyers économiques performants et

autoculteurs face à la pénurie du bois – énergie au Bénin, la mobilisation des eaux de surfaces aux fins d'adaptation aux changements climatiques ; la protection des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans contre le paludisme et la protection de la zone côtière contre l'élévation du niveau de la mer.

De manière plus globale, un plan d'action environnemental a été mis en place au niveau national pour atteindre les objectifs suivants :

Renforcer la conscience environnementale des leaders d'opinion et du grand public ;

Relever les défis d'une gestion rationnelle de l'environnement (lutte contre les pollutions, le déboisement...);

Intégrer les procédures d'évaluation et d'audits environnementaux dans les politiques, plans, programmes et projets de développement ;

Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations.

Le Burkina Faso pour sa part a depuis une quinzaine d'années élaboré et adopté plusieurs textes de loi qui favorisent la prise en compte des préoccupations environnementales. A partir de ces textes de loi, des textes d'application et des principes directeurs sont élaborés. L'on peut ainsi évoquer plusieurs lois et codes, notamment :

- la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière;
- la loi portant Code de l'Environnement;
- le Code Forestier, adopté le 31/01/1997;
- le Code Minier adopté le 22/10/1997;
- le Code de l'Eau;
- le Code Pastoral.

L'ensemble de ces outils va dans le sens d'une plus grande préservation des sols et des ressources agricoles, en complément du premier programme d'ajustement structurel du secteur agricole (PASA) qui avait été mis en œuvre de 1992 à 1995. Des plans stratégiques de croissance durable ont été mis en œuvre à partir de janvier 1998. Le but est aujourd'hui plus que jamais d'améliorer la disponibilité de l'eau pour l'agriculture et d'accroître l'efficacité de son utilisation.

Corrélativement, tout cela a un impact sur les récoltes. Pour le bilan de la saison agricole 2011-2012, il est estimé à 3 millions de tonnes de céréales, soit une baisse de 16% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Le Burkina est ainsi confronté à un déficit brut de plus de 31.000 tonnes de céréales. Près de 146 communes sont de ce fait frappées par l'insécurité alimentaire. Cette situation s'expliquerait par l'installation tardive de la pluviométrie et les poches de sécheresse qui ont été enregistrées dans certaines localités du pays.

Comme en juin, cause des problèmes humanitaires et matériels ; des ponts, routes et plusieurs autres infrastructures sont endommagés. Cinquante

communautés dans le Yoto, Bas-Mono, Golfe et Lacs -toutes dans la région maritime- ont été les plus affectées, avec un mort et des milliers de familles déplacées. En 2011, des inondations ont fortement frappé les régions Nord et Est du pays, entraînant l'abandon de plusieurs concessions. Dans les zones urbaines, l'augmentation des coûts depuis 2009 a entraîné une paupérisation croissante. La pauvreté exacerbe alors les risques de dégradation de l'environnement, d'où l'action conjointe menée par les autorités publiques et quelques bailleurs, notamment l'Union européenne qui, en 2008, a participé au financement des semences et engrais aux paysans (environ 20,000 fermiers ruraux).

LA JEUNESSE ET LA QUESTION DU CHOMAGE

On peut dire qu'en Afrique subsaharienne, et dans l'espace CEDEAO en particulier, la jeunesse est à la fois un gage d'avenir et un problème. Presque 60 pour cent de la population totale a moins de 25 ans. Cela peut être signe de vitalité, du fait de l'abondance de bras valides. Mais cela peut aussi constituer un problème quand on sait l'absence de planification et de prospective qui caractérise cette partie du monde. Les 4 pays de notre panel n'échappent pas à cette réalité. La jeunesse s'y trouve globalement confrontée à de sérieux problèmes de chômage. Nombreux sont les observateurs qui ont insisté sur le caractère défectueux des systèmes de formation que cela soit aux collèges ou dans les universités d'une part et, d'autre part, l'incapacité des bassins nationaux d'emploi à absorber les chômeurs. Pour le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Bénin, Mme Nardos Békélé-Thomas, avant de résorber le problème du chômage et du sous-emploi au Bénin, le pays devrait créer plus de 110 000 emplois en moyenne par an au cours de la période allant de 2000 à 2015. Durant ces 15 ans, la population active du pays passera de 2,7 millions à 4,4 millions.⁴⁵

Depuis le gel des recrutements systématiques des jeunes, à la fin de leur formation, dans l'administration publique et dans les entreprises publiques, en raison des mauvaises conditions macroéconomiques et de la mauvaise gestion des ressources publiques à la fin des années 80, le problème du chômage est devenu l'un des problèmes sérieux auquel font face depuis quelques années, les gouvernements notamment celui du Bénin. Le chômage en général et celui des jeunes en particulier constitue un problème important pour au moins trois raisons. Premièrement, le chômage constitue une perte de ressources disponibles du fait que les chômeurs représentent un stock de main d'œuvre non utilisé.

Deuxièmement, le chômage cause une misère personnelle au chômeur. En effet, le travail permet de créer

de la valeur ajoutée et l'individu non seulement gagne un revenu mais surtout tire un motif de satisfaction personnelle dans sa participation au processus de production. L'implication directe est que, le chômeur ne participant pas à la création de la richesse, il ne dispose donc pas de ressources financières pour acheter les biens et services nécessaires pour satisfaire ses besoins.

Troisièmement, un taux important de chômage peut conduire à des problèmes sociaux généralisés pouvant conduire à l'instabilité politique. En effet, le chômage des jeunes ou le sous-emploi de ces derniers semble être un problème politique et de sécurité cruciale à l'Afrique en général. Les différentes crises qui secouent le champ socio-politique au Bénin, au Burkina Faso, en Guinée et au Togo sont inhérentes aux problèmes sociaux. Le chômage alimente les conflits et la criminalité, qui tous deux, à leur tour, accroissent encore plus le chômage par leurs effets négatifs sur les performances économiques, la confiance des investisseurs et les structures sociales physiques et institutionnelles. Par conséquent, la création d'emploi est un outil de prévention des conflits. On peut l'observer dans chacun des quatre pays.

Le chômage alimente les conflits et la criminalité qui l'accroissent davantage par leurs effets négatifs

Ainsi, conscient de l'enjeu que représente l'emploi pour la jeunesse, que le Gouvernement béninois a traduit sa volonté politique par la création d'un ministère chargé de l'emploi des jeunes et de la micro-finance. En plus de cela, le Gouvernement essaie de mettre à la disposition des entreprises des services publics de qualité – télécommunication, infrastructures routières, etc. – afin de réduire les coûts de production de ces derniers. Pour les jeunes, de façon spécifique, un Fonds National pour la Promotion de l'emploi des Jeunes a été mis en place sans oublier l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Programme de Micro-crédit aux plus pauvres. Ces interventions publiques en faveur de l'emploi au Bénin sont de nature à réduire progressivement le chômage des jeunes.

Au Burkina, l'on observe que le marché de l'emploi, surtout des jeunes, est en contraction malgré la place qui leur est théoriquement réservée dans le programme quinquennal du Président du Faso, avec la mise en œuvre d'un programme spécial de création d'emploi (PSCE). D'un coût total annuel de 10 986 137 000 F CFA, ce programme a pour ambition de contribuer fortement à réduire le

chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes. La mise en œuvre du programme permettra d'après les autorités non seulement de former 45 100 jeunes diplômés et ruraux en moyenne par an, mais surtout à terme de générer 54 209 emplois et de créer 10 000 occupations temporaires.)

De même, il a été mis en place un Forum National des Jeunes (FNJ), qui en est à sa 5e édition. Il vise à consolider les canaux d'écoute et de dialogue avec les jeunes, pour lesquels il est censé être une tribune où ils peuvent exprimer leurs attentes, leurs espoirs, leurs angoisses. De ce fait, c'est plus d'1 milliard de FCFA qui a été investi sous forme de subventions afin de soutenir les initiatives de jeunes porteurs de projets, à l'occasion de la Nuit du mérite. Etape majeure dans l'organisation du Forum National des Jeunes, le rendez-vous de 2011 s'est tenu à Dori, du 1er au 3 décembre 2011, sous le thème « Renforcer les investissements en faveur de la jeunesse pour un Burkina émergent ».

En Guinée, le gouvernement Condé a établi un Ministère de la jeunesse et emploi jeune, dirigé par l'un des plus jeunes ministres de son gouvernement et a mis en place un Fonds de solidarité des jeunes. Des salons d'emploi jeune ont été organisés dans la seconde moitié de l'année 2011 et le gouvernement entend aussi créer un service civique et d'action pour le développement (SCAD) au bénéfice des jeunes, qui devrait permettre aux jeunes désireux d'améliorer leur formation et d'acquérir des expériences pratiques. Si ces engagements du gouvernement demeurent encore au niveau de promesse ou à leurs débuts, le simple fait qu'ils existent suppose qu'il attache une certaine importance à cette problématique majeure, laissant espérer une amélioration prochaine de la situation des jeunes dans le pays.

Pour ce qui est du Togo, tous les acteurs politiques sont conscients que l'absence de travail est une vraie bombe sociale, surtout dans des pays où les jeunes représentent près de 65 pourcent de la population totale, et donc autant de contestataires possibles qui peuvent mettre à mal le système politique. Officiellement on estime à 35 pour cent le taux de chômage des jeunes, mais certaines organisations estiment que ce chiffre est largement en deçà de la réalité. L'augmentation des conducteurs de taxi-motos et l'augmentation des taux de criminalité, de consommation de drogue, est une conséquence de ce déficit d'emploi.

C'est donc pour juguler cette tendance fâcheuse que le gouvernement a mis en place l'Agence Nationale pour l'Emploi- ANPE, en 2009, dans le but de porter assistance aux chercheurs d'emplois et permettre leur intégration dans le tissu économique. En janvier 2011, les autorités ont réuni en séminaires tous les acteurs concernés par cette problématique, mais cela reste encore un vœu pieux et plutôt une démarche communicationnelle à l'intention de l'opinion publique.

CONCLUSION

Le tableau analytique que nous venons de faire, fruit d'une approche thématique basée sur de la recherche documentaire et, essentiellement, sur des enquêtes de terrain, nous a permis de prendre la mesure de la sécurité humaine dans les quatre pays de notre panel que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée et le Togo. Une lame de fond traverse ces pays, qui est celle de la fragilité de leur appareillage démocratique -malgré la démultiplication de gages institutionnels- et conséquemment des risques et tensions encourus. Si tous ont connu des joutes électorales disputées et parfois contestées, et sont en proie à des velléités de modifications constitutionnelles intempestives, d'autres risques se déclinent à travers des menaces transnationales de toute nature et du fléau de l'insécurité alimentaire. Il serait judicieux à cet égard de mutualiser davantage les ressources et les moyens de lutte, tout en continuant de promouvoir les droits humains.

Il ressort de ces analyses que des progrès majeurs ont été enregistrés au cours des dernières années dans les quatre pays d'étude, mais que les acteurs sociopolitiques de ces mêmes pays, ainsi que ceux de la sous-région de l'espace CEDEAO, doivent continuer de redoubler les efforts afin d'améliorer davantage la situation de la sécurité humaine dans en Afrique de l'Ouest. La société civile et les médias, dans chacun de ces quatre pays, jouent leur partition, et contribuent ainsi à un éveil des consciences citoyennes. Il demeure que les problèmes sociaux, de plus en plus criards, s'ils ne sont pas contenus et satisfaits, peuvent faire le lit de contestations qui peuvent mettre à mal des systèmes encore fragiles. La jeunesse, engagée et de plus en plus exigeante envers les élites politiques, doit faire l'objet de la plus grande des attentions pour ce faire. Toutes choses qui invitent à mettre les quatre pays de notre panel dans une situation d'observation longitudinale, afin d'en circonscrire les dynamiques en cours.

Bien entendu, ce rapport n'a pas pris en compte plusieurs problématiques importantes de la sécurité humaine dans la sous-région, mais les contraintes ayant influencé ce choix ont déjà été mentionnées. Toutefois, vue leur importance, elles devraient être prises en compte dans une étude plus ambitieuse que celle-ci, ce que nous comptons faire très prochainement dans un rapport couvrant l'ensemble des pays de l'espace CEDEAO.

NOTES

1 Dr Abdou Fall est professeur de Science Politique, Directeur Académique d'Euromed University, et consultant pour le bureau de Dakar de l'Institut d'études de sécurité (ISS). Dr Issaka K. Souaré est chargé de recherches et chef par intérim du Programme de prévention des conflits en Afrique (ACPP) au bureau de Pretoria de l'ISS ; et le

Dr David Zounmenou est chargé de recherches dans l'ACPP-Pretoria.

- 2 Voir Charles-Philippe David, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, 2^e éd., Paris, Presses de Sciences Po, 2006, pp. 101-105.
- 3 Pnud, « Redefining Security: The Human Dimension, » *Current History*, n°94, 1995, pp. 229-236.
- 4 John Galtung, « Violence, Peace, and Peace Research » *Journal of Peace Research*, 6 (3), 1969, pp. 167-191.
- 5 John W. Burton (dir.), *Conflict: Human Needs Theory*, New York, St. Martin's Press, 1990.
- 6 Fawole A. Ukeje (Dir.), *The Crisis of the State and Regionalism in West Africa: Identity, Citizenship and Conflict*, Dakar Codesria, 2005, 1.
- 7 Babacar Gueye (dir.), *La démocratie en Afrique*, Revue Pouvoir, n° 129, 2009-2.
- 8 La présente étude s'inscrit en effet dans le cadre d'un projet devant produire, à partir de 2012, un rapport annuel sur l'état de la sécurité humaine dans tous les États de l'espace CEDEAO.
- 9 M. Zounmenou s'est rendu au Togo et au Bénin durant le mois d'octobre 2011, passant une semaine dans chacun des deux pays ; M. Fall est allé au Burkina Faso du 13 au 20 novembre, tandis que M. Souaré s'est chargé de la Guinée, où il a séjourné du 26 novembre au 3 décembre 2011.
- 10 A cause d'un problème technique avec la compagnie aérienne, les deux représentants guinéens ont dû annuler leur déplacement sevrant donc l'atelier de leurs contributions orales sur la première ébauche.
- 11 François-Paul Lissouck, Paul Bacot, *Le discours de la Baule et le pluralisme en Afrique noire francophone. Essai d'analyse d'une contribution à l'instauration de la démocratie dans les États d'Afrique noire d'expression française*, IEP de Lyon, 1994 ; Abelkhaleq Berramdane, « Le discours de la Baule et la politique africaine de la France », *Revue Juridique et Politique Indépendance et Coopération*, n°3, septembre-décembre 1999 ; Stéphane Bolle, « La conditionnalité démocratique dans la politique africaine de la France », *Afrilex, Revue d'étude et de recherche sur le droit et l'administration dans les pays d'Afrique*, Bordeaux, Septembre 2001.
- 12 Fabrice Bazié (Réseau d'initiative des Journalistes), interview du 16 Novembre 2011.
- 13 Mathias Tankoano (Président Réseau Burkinabé des DHP – RADDHO), interview du 15 novembre 2011.
- 14 Conférence de presse de M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, en marge du 5^{ème} sommet de l'association des Cours et Conseils constitutionnels ayant le français en partage (Accpuf). Voir journal La Nouvelle Tribune du 29 mai 2009, « *Abdou Diouf au sujet de la situation politique au Bénin* ».
- 15 Interview de M. Saïd Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, RFI, le 24 mars 2011.
- 16 Voir Issaka K. Souaré et Paul-Simon Handy, « Bons coups, mauvais coups : les errements d'une transition qui peut

- encore réussir en Guinée, » *ISS Occasional Paper* 195, août 2009.
- 17 Voir Binta Soumah, « Camp Alpha Yaya : 'nous allons poser les jalons et retourner dans les casernes,' dit le Président, » au www.aminata.com du 27 décembre 2008 (accès : le 28 décembre 2008) ; Amadou Touré, « Moussa Dadis Camara à la presse : 'Je ne vais pas me présenter aux élections que nous allons organiser en 2009,' » www.guineenews.org, 10 mai 2009 (accès : 11 mai 2009); Cheik Yérim Seck, « [Guinée :] Moussa Dadis Camara – 'Pourquoi j'ai pris le pouvoir', » *Jeune Afrique*, N°. 2504 du 4 au 10 janvier 2009, 20–27, 23.
 - 18 Parmi ces projets de loi, il convient de citer la nouvelle constitution, le code électoral, le code minier, le budget gouvernemental de 2011 et 2012. Entretien avec le bureau exécutif du CNT, y compris ses deux vice-présidents, Conakry, le 28 décembre 2011.
 - 19 La comparution du gouverneur de Conakry devant un tribunal de Conakry et sa condamnation pour « délit d'agression d'autorité administrative dans le judiciaire », le 30 novembre 2011, est donné pour exemple à cet égard. Entretien avec Me Abdoulaye Touré, magistrat et membre du CNT, Conakry, le 1^{er} décembre 2011. Voir aussi Serge Lamah, « Le gouverneur de la ville de Conakry, le commandant Resco Sékou Camara reconnu coupable et condamné par le tribunal, » <http://www.guineenews.org/articles> du 30 novembre 2011 (Accès : 1^{er} décembre 2011).
 - 20 Entretiens avec Sidya Touré [président de l'Union des forces républicaines et candidat malheureux aux élections présidentielles de 2010], Conakry, 29 décembre 2011 ; et avec Dr Oussou Fofana, 2^e vice-président de l'Union des forces démocratiques de Guinée, Conakry, le 1^{er} décembre 2011.
 - 21 Voir Hamidou Diallo, « Présidentielles 2010 : la société civile guinéenne apprécie le déroulement du scrutin du 07 novembre, » sur www.guineenews.org du 10 novembre 2010 (accès : 15 novembre 2010) ; « Déclaration n°1 du Consortium d'observation domestique des élections, » sur www.aminata.com du 9 novembre 2010 (accès : 11 novembre 2010) ; CEDEAO, « La CEDEAO se réjouit du bon déroulement du second tour de la présidentielle en Guinée, » Communiqué de presse n°177/2010 du 9 novembre 2010, sur www.ecowas.int (accès : 30 novembre 2010) ; Mission d'observation électorale de l'Union européenne, *Rapport Final – Election présidentielle de 2010*, Conakry, février 2011, p. 3, 5, 52, sur www.moeu-guinee.eu
 - 22 Cécile Sow, « Alpha Condé : que va-t-il faire de sa victoire ? » *Jeune Afrique*, n° 2602 du 21 au 27 novembre 2010, p. 12–15.
 - 23 Entretien avec des responsables de l'UFR, de l'UFDG et du Parti de l'espoir pour le développement national (PEDN), Conakry, novembre/décembre 2011. Entretien également avec un membre de la Commission Suivi des actions de la CENI au sein du CNT, Conakry, le 1^{er} décembre 2011.
 - 24 Entretien avec Lonseny Camara, président de la CENI, Conakry, le 2 décembre 2011.
 - 25 Voir Issaka K. Souaré et Alimou Diallo, « Guinée : Les défis du nouveau président élu, » *ISS Policy Brief* Nr 23, décembre 2010.
 - 26 Entretien avec Jean-Marie Doré, ancien Premier ministre, Conakry, le 29 novembre 2011.
 - 27 S'il est vrai que certains acteurs de l'opposition demeurent sceptiques par rapport à la sincérité du chef de l'État dans la démarche ayant conduit à la tenue de cette rencontre, y voyant une simple stratégie politicienne de diversion, d'autre, par contre, y ont vu un pas positif et important vers le renouement du dialogue politique et l'organisation consensuelle des élections législatives. Entretien avec plusieurs acteurs politiques du pays, y compris Jean-Marie Doré, ancien premier ministre de la transition (janvier-novembre 2010) et qui est du second camp, Conakry, le 29 novembre 2011.
 - 28 D'autres personnes, comme l'Honorable Lassana Savadogo du parti au pouvoir (interview du 17 novembre 2011), contestent cette interprétation et la qualifient de « rumeur publique ». Certains arguent même que le Président n'a aucun intérêt à cette modification, mais ne se prononce pas encore là-dessus avec force et clarté, afin de garder la haute main sur ses affidés.
 - 29 « Assises nationales : Le régime a-t-il reculé ? » in www.lefaso.net, journal en ligne du 15 Décembre 2011.
 - 30 *Atelier d'évaluation et d'analyse du processus électoral de 2011 au Bénin*, Friedrich Ebert Stiftung, 16 juin 2011.
 - 31 Hospice Djohoun, *La Corruption au Bénin, un phénomène sociétal*, in Transparency International, <http://www.transparency.ch>, site consulté le 14 Décembre 2011.
 - 32 Entretiens avec plusieurs personnes, y compris des leaders de l'opposition, Lomé, octobre 2011.
 - 33 Entretien avec Fabrice Bazié, Réseau d'initiative des Journalistes, Burkina Faso, mercredi 16 novembre 2011.
 - 34 Augustin Loada, « Réflexions sur la société civile en Afrique : Le Burkina de l'après-Zongo », in *Politique Africaine : Réflexions sur la société civile en Afrique*, n°76, Décembre 1999, pp. 136–151
 - 35 Ibid, p. 144 et s.
 - 36 Cour constitutionnelle, Décision DCC 11-067 du 20 octobre 2011.
 - 37 Cf. Institut National Démocrate (NDI), « Mécanismes de collaboration efficaces entre les médias et les partis politiques dans le processus démocratique au Burkina Faso, » Actes de l'atelier du NDI sur les affaires internationales, Ouagadougou, 23–24 août 2011.
 - 38 Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), *La qualité du travail des partis politiques au Burkina Faso*, Décembre, 2010.
 - 39 Arrêt N° ECW/CCJ/JUD/09/11 du 7 juillet 2011
 - 40 Issaka K. Souaré, *Guerres civiles et coups d'État en Afrique de l'Ouest. Comprendre les causes et identifier les solutions possibles*, Paris, L'Harmattan, 2007.
 - 41 Kwesi Aning et Sarjoh Bah, *ECOWAS and conflict prevention in West Africa: Confronting the triple threats*, Center on International Cooperation, New York University Press, 2010.
 - 42 « Mutinerie militaire à Bobo : la mutinerie de trop », in www.lefaso.net, journal en ligne du 8 juin 2011.

- 43 « Message de Blaise Compaoré à la nation suite aux manifestations de février et de mars 2011 » in *www.lefaso.net* du 31 mars 2011.
- 44 Voir, par exemple, la Déclaration de la CEDEAO à l'occasion de la journée mondiale sur la drogue « Working For a Drug-free, Healthy, Prosperous ECOWAS Community » Communiqué No. N°: 108/2011

- 45 Voir Prince Akogou, « Nécessité d'une revue du système éducatif national, » Nouvelle expression (Cotonou), 20 novembre 2011, sur http://www.nouvelle-expression.com/index.php?option=com_content&view=article&id=166:necessite-dune-revue-du-systeme-educatif-national&catid=42:formation-&Itemid=40 (Accès : 17 décembre 2011).

Cette étude a été réalisée grâce à un soutien financier de la Fondation Hanns Seidel à travers le bureau régional ouest-africain de l'ISS.



ISS Pretoria Office

Block C, Brooklyn Court, 361 Veale Street
New Muckleneuk, Pretoria
South Africa
Tel: +27 12 346 9500
Fax: +27 12 460 0998
Email: pretoria@issafrica.org

ISS Addis Ababa Office

5th Floor, Get House Building
Africa Avenue, Addis Ababa
Ethiopia
Tel: +251 11 515 6320
Fax: +251 11 515 6449
Email: addisababa@issafrica.org

ISS Cape Town Office

2nd Floor, The Armoury
Buchanan Square
160 Sir Lowry Road, Woodstock
South Africa
Tel: +27 21 461 7211
Fax: +27 21 461 7213
Email: capetown@issafrica.org

ISS Dakar Office

4th Floor, Immeuble Atryum
Route de Ouakam, Dakar, Senegal
Tel: +221 33 860 3304/42
Fax: +221 33 860 3343
Email: dakar@issafrica.org

ISS Nairobi Office

Braeside Gardens, off Muthangari Road
Lavington, Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 266 7208
+254 20 266 7198
Email: nairobi@issafrica.org